

SOMMAIRE : p. 2-3 Les frais des placements financiers
p. 4 Actualités

Édito

Frais des placements financiers : manque de transparence et mauvaise connaissance

L'AMF constate année après année, lors de ses visites mystère menées auprès des réseaux bancaires, que les frais des placements financiers sont insuffisamment portés à la connaissance des clients.

L'environnement de taux bas que nous connaissons met en lumière la place cruciale de ces frais dans la performance à long terme des investissements. Or, il est à craindre que beaucoup d'investisseurs sous-estiment cet impact et ne disposent donc pas d'une information complète sur la pertinence de leurs placements.

Savent-ils, par exemple, qu'un placement sur 10 ans, alimenté mensuellement, au rendement de 6% par an, voit sa performance amputée de 40% avec des frais annuels et sur chaque versement de 2% ?

Nous publions dans ce numéro de la Lettre de l'Observatoire, notamment, les niveaux des frais annuels moyens des placements collectifs constatés en 2015. Ils varient grandement d'une catégorie de fonds à l'autre (de 0,2% à 2,5%) et au sein de chaque catégorie.

Des frais plus élevés ne sont pas synonymes de meilleurs rendements. La comparaison des frais appliqués et de leur impact est nécessaire pour prendre des décisions avisées.

Pour éclairer les épargnants, l'AMF leur donne des points de repères. Elle a publié avec le site internet La Finance pour tous une infographie sur les frais des placements financiers. Elle met à leur disposition, sur son site internet, un simulateur d'impact de ces frais sur le rendement de leur épargne.

Elle agit aussi vis-à-vis des professionnels pour une meilleure qualité du conseil (certification professionnelle AMF, visites mystère).

Enfin, dès 2018, l'entrée en vigueur de la directive révisée sur les Marchés d'instruments financiers (MIF 2), va exiger une bonne compréhension des frais totaux à la charge du client dans le cadre d'une proposition d'investissement ou d'un conseil financier. ■

Focus

Les relations entre les épargnants et leurs conseillers

Pour prendre une décision d'investissement, les Français s'appuient en premier lieu sur leur conseiller.

Les Français prennent-ils eux-mêmes des décisions pour leurs placements ? Selon les réponses à l'enquête Pater¹, seuls 20% d'entre eux déclarent consacrer du temps à l'élaboration d'un projet financier sur le long terme. Par ailleurs, seuls 39% d'entre eux déclarent s'appuyer, au moins de temps en temps, sur leurs propres connaissances financières.

Les Français se tournent majoritairement vers leur banquier

Ils sont 70% à déclarer s'appuyer « souvent » ou « parfois » sur leur banquier ou leur conseiller financier pour prendre leurs décisions d'investissement.

La famille constitue également un appui pour une décision financière (52%). En revanche, les Français sont peu nombreux à déclarer s'appuyer sur leurs amis et relations (29%) ou sur les médias (18%).

Plus de la moitié des Français satisfaits des conseils de leur banquier

57% des individus ont le sentiment d'avoir toujours été bien conseillés par leur banquier. Dans le cas contraire, c'est d'abord parce que « le placement n'était pas assez rentable » (40%) ou que « sa durée n'était pas adaptée à leurs besoins » (35%).

Lorsque vous prenez une décision financière, sur qui ou sur quoi vous appuyez-vous ?

	Souvent	Parfois	Jamais	Non concerné
Vos amis et relations	33 %	25,8 %	45,9 %	25,1 %
Votre famille	18,3 %	33,9 %	26,6 %	20,2 %
Votre banquier ou conseiller financier	25,0 %	45,4 %	12,0 %	17,6 %
Vos connaissances financières	10,7 %	28,3 %	32,5 %	28,5 %
Les médias	1,6 %	16,8 %	59,9 %	28,6 %

Source : Enquête Pater 2014

Enfin, si 35% des Français répondent suivre « souvent » le conseil prodigué, ils sont 61% à répondre ne le suivre que « de temps en temps ». ■

(1) L'enquête Pater mesure l'évolution des comportements, des préférences et des anticipations des épargnants. CNRS-Paris School of Economics.

Les frais des placements financiers

Ce dossier présente les frais moyens appliqués aux investissements en actions en direct et par le biais de placements collectifs.

Définitions

Les frais de courtage

Il s'agit des frais prélevés lors de l'achat et la vente de titres cotés (actions, obligations...) en contrepartie du service fourni par l'établissement financier qui transmet l'ordre au marché. Ces frais d'ordres de bourse sont forfaitaires et/ou proportionnels au montant de la transaction.

Ils peuvent être assortis d'une commission minimale fixe et de frais fixes, principalement pour les ordres passés par téléphone ou en agence.

Les droits de garde

Les droits de garde rémunèrent la conservation des titres et les opérations administratives effectuées par l'établissement pour le compte des titulaires.

Ces droits diffèrent selon la nature du titre financier (actions, obligations, placements collectifs...) et sa place de cotation.

Ils prennent fréquemment la forme d'une commission proportionnelle à la taille du portefeuille. Il peut aussi s'agir d'un forfait par ligne. Les commissions sont souvent dégressives : les portefeuilles d'un montant plus important bénéficient de frais proportionnellement moins importants.

Par ailleurs, des frais fixes s'appliquent à chaque ligne détenue. Les droits de garde sont parfois assortis d'une commission minimale par compte.

Les frais d'abonnement ou de tenue de compte

Certains intermédiaires peuvent prévoir des frais d'abonnement. Par exemple, lorsque le titulaire du compte-titres ou du PEA ne passe pas d'ordre de bourse dans le mois, un abonnement forfaitaire mensuel est appliqué. ■

Les frais des investissements directs en actions

Les frais de transaction (de courtage) et de détention (droits de garde) varient beaucoup selon le type d'acteurs. Internet est le canal le moins onéreux pour passer des ordres d'achat ou de vente d'actions.

Les banques de réseau 3 fois plus chères que les courtiers en ligne

Les frais appliqués aux ordres d'achat et de vente d'actions passés en ligne sur Euronext par les grands réseaux bancaires, en légère hausse chaque année 2011, ont légèrement baissé en 2016.

Tableau 1 : Frais moyens d'achat et de vente sur internet d'actions, auprès des grands réseaux bancaires, au 01/08/2016.

		Moyenne de frais	
Ordre internet sur Euronext Paris	Ordre de 5 000 €	25,7 €	0,52 %
	Ordre de 10 000 €	48,2 €	0,48 %
Ordre internet sur la Bourse de New York (NYSE) : 5 000 €		53,2 €	1,06 %

Source : AMF. Calculs effectués sur la base des tarifs de 9 enseignes bancaires¹.

Cette baisse résulte d'une nouvelle formule tarifaire d'une banque de réseau importante. Dans les autres établissements, les tarifs ont augmenté (environ 2 % sur un an).

Au 1^{er} août 2016, le coût total moyen d'un ordre internet de 5 000 euros sur Euronext Paris était de 0,52% (0,53% en 2015), soit 25,7 euros (26,6 euros en 2015).

D'une banque à l'autre, on note une grande disparité des tarifs : toujours pour un ordre de 5 000 euros sur Euronext Paris, le coût varie de 0,30% à 0,79% (de 15 à 40 euros par ordre).

Tableau 2 : Frais moyens d'achat et de vente d'actions, auprès des courtiers en ligne, au 01/08/2016

		Moyenne de frais	
Ordre internet sur Euronext Paris	Ordre de 5 000 €	8,4 €	0,17 %
	Ordre de 10 000 €	16,1 €	0,16 %
Ordre internet sur la Bourse de New York (NYSE) : 5 000 €		17,1 €	0,34 %
Ordre internet sur la Bourse de Francfort : 5 000 €		21,9 €	0,44 %

Source : AMF. Calculs effectués sur la base de 8 enseignes de type « courtier en ligne »².

L'accès pour un Français à la Bourse de New York reste plus cher. Les frais varient de 0,70% à 1,84% pour un ordre de 5 000 euros, soit de 35 à 95 euros (auxquels s'ajoutent le plus souvent des frais liés au correspondant étranger).

Les frais des ordres passés auprès des sites de courtiers en ligne se situent à un niveau plus bas : le coût moyen d'un ordre d'achat ou de vente de 5 000 euros d'actions sur Euronext Paris est stable à 8,4 euros.

Un particulier investissant en direct en actions cotées sur Euronext Paris bénéficie auprès des courtiers en ligne de tarifs en moyenne 3 fois moins élevés qu'auprès des banques de réseau.

Le coût moyen des droits de garde en légère baisse

Les banques de réseau prévoient des droits de garde s'appliquant aux valeurs (actions, obligations, FCP et SICAV...) inscrites sur les comptes titres et plans d'épargne en actions.

En 2016, le coût moyen observé a baissé, une banque proposant une nouvelle formule qui a réduit le coût pour ses clients passant régulièrement des ordres.

Pour un portefeuille d'un montant total de 10 000 euros réparti sur 10 lignes, les droits de garde annuels représentaient en moyenne 0,66% du montant investi.

Les commissions proportionnelles s'appliquant au montant global du portefeuille étant souvent dégressives, les droits de garde moyens sont proportionnellement inférieurs pour des montants détenus plus importants.

Tableau 3 : Montants moyens des droits de garde appliqués par les banques aux portefeuilles d'actions cotées sur Euronext Paris, au 01/08/2016

		Moyenne de frais	
Portefeuille de 10 000 euros	5 lignes	49,2 €	0,49 %
	10 lignes	66,2 €	0,66 %
Portefeuille de 60 000 euros	5 lignes	136,3 €	0,23 %
	10 lignes	153,5 €	0,26 %

Source : AMF. Calculs effectués sur la base des tarifs de 9 enseignes bancaires¹.

Quel est l'impact des frais de bourse sur le rendement des investissements ?

Sur la base des coûts moyens constatés au 1^{er} août 2016 auprès des banques de réseau, les frais de bourse totaux pour un investisseur passant par an 12 ordres de 5 000 euros, et détenant un portefeuille de 60 000 euros réparti sur 10 lignes, représentent environ 0,77 % du montant de son portefeuille (462 euros)³.

Auprès des spécialistes de l'épargne en ligne, qui n'appliquent pas de droits de garde, le coût total moyen représente environ 0,2 % du montant du même portefeuille (101 euros). ■

(1) Liste des banques retenues pour ces simulations : BNP Paribas, Banque Populaire (5 banques régionales), Caisse d'épargne (5 caisses régionales), Crédit Agricole (5 caisses régionales), CIC, Crédit Mutuel (3 fédérations), LCL, La Banque Postale, Société Générale. Les moyennes ne sont pondérées par aucun critère.

(2) Liste des intermédiaires retenus pour ces simulations : Binckbank, Bforbank, Boursorama Banque, Bourse Direct, Cortal Consors, Fortuneo, ING Direct, Saxo Banque. Les moyennes ne sont pondérées par aucun critère.

(3) En faisant l'hypothèse que la valeur des titres n'évolue pas sur l'année.

Les frais des placements collectifs

Les frais moyens des fonds et SICAV diffèrent d'une catégorie de fonds à l'autre. Ils sont globalement en baisse depuis 2010.

L'investisseur en OPC (organismes de placement collectif) se voit appliquer différents frais. Outre d'éventuels droits d'entrée, des frais de fonctionnement et de gestion sont prélevés annuellement sur la valeur de son investissement. Ces «frais courants» sont indiqués dans le DICI (le document d'information clé de l'investisseur).

Les frais courants par catégorie

En 2015, les frais courants de l'ensemble des OPC français ouverts au public (près de 6 000 fonds) se sont globalement élevés à 1,37%⁴.

Les fonds d'actions, toutes catégories confondues, ont affiché des frais courants moyens de 1,67%. Les frais des fonds d'actions européennes restent relativement élevés.

Les frais moyens des fonds diversifiés ont été de 1,79%, ceux des fonds monétaires en euros de 0,21% et ceux des fonds d'obligations en euros de 0,65%.

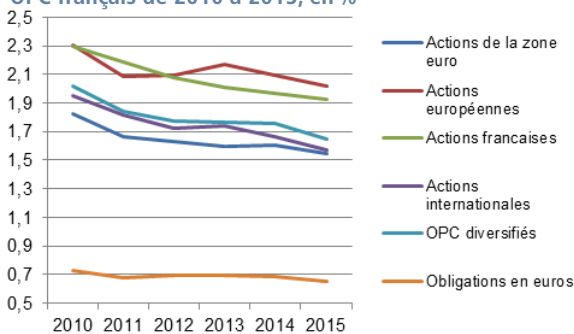
Baisse des frais courants depuis 6 ans

Entre 2010 et 2015, les frais courants moyens observés sont en baisse pour les principales grandes catégories de fonds. Ils sont ainsi passés de 2,31% à 2,01% pour les fonds d'actions européennes.

Pour les fonds d'actions françaises, les frais moyens sont passés de 2,30% à 1,92%. Dans la catégorie des fonds diversifiés, les frais courants des fonds diversifiés internationaux sont passés de 2,33% à 1,94%.

Les frais courants ne prennent pas en compte les commissions de surperformance. En 2015, celles-ci ont été égales à 0,31% en moyenne pour les actions françaises et de 0,14% pour les actions européennes. Le total des frais sur encours (TFE), additionnant frais courants et commission de surperformance, s'est établi en moyenne à 2,23% pour les fonds d'actions françaises et à 2,15% pour les fonds d'actions européennes. ■

Graphique 1 : Évolution des frais courants moyens des OPC français de 2010 à 2015, en %



Source : Six Financial Information, OPC français ouverts à la commercialisation, catégories AMF, septembre 2016

Tableau 4 : Les frais courants pour une sélection de catégories d'OPC, en 2015

Catégories Six Financial Information	Nombre de fonds	Moyenne(%)	
		2015	(2014)
Actions Amérique	151	1,39	(1,51)
Actions Asie / Pacifique	141	1,32	(1,56)
Actions Europe	1130	1,73	(1,83)
dont actions françaises ⁵	182	1,92	(1,97)
dont actions de l'UE ⁵	272	2,01	(2,10)
dont actions zone euro ⁵	444	1,54	(1,60)
Actions internationales	283	1,84	(1,98)
Actions thèmes et secteurs	250	1,47	(1,45)
Diversifiés zone euro	176	1,48	(1,57)
Diversifiés Europe	68	1,65	(1,79)
Diversifiés internationaux	454	1,94	(2,00)
Fonds à horizon	61	1,40	(1,45)
Fonds garantie totale	115	0,99	(1,04)
Multi-stratégies	22	2,52	(2,88)
Obligations convertibles en euros	68	1,15	(1,14)
Obligations convertibles Europe	65	1,15	(1,18)
Obligations convertibles internationales	36	1,52	(1,57)
Obligations en euros	996	0,65	(0,67)
Obligations haut rendement	105	0,99	(1,04)
Performance absolue - arbitrage	66	1,34	(1,38)
Performance absolue - multi-stratégies	108	1,41	(1,40)
Performance Absolue - stratégies directionnelles	451	2,03	(2,14)
Trésorerie en euros	397	0,21	(0,28)

Source : Six Financial Information, OPC français ouverts à la commercialisation, septembre 2016

Fonds d'actions indiciels et ETF d'actions

Les fonds indiciels sont ici ceux qui annoncent suivre le plus étroitement possible un indice. En 2015, la moyenne des TFE des OPC indiciels investis en actions est ressortie à 1,75% (100 fonds d'actions indiciels recensés).

Les 272 ETF d'actions (*Exchange-traded funds*), fonds indiciels cotés, ont affiché un TFE moyen égal à 0,4%.

La moyenne des TFE des fonds d'actions gérés « activement » (sans les OPC classés « indiciels » et sans les ETF) s'est établie à 2,0% (2,37% pour 272 fonds d'actions européennes et 2,28% pour 172 fonds d'actions françaises). ■

Définitions

Frais courants

Depuis 2012, les sociétés de gestion indiquent pour chaque OPC les frais courants effectivement appliqués l'année précédente. Les frais courants additionnent les différents frais de fonctionnement et de gestion de l'OPC, notamment :

- les frais de gestion qui rémunèrent les services des gérants et de la société de gestion ;
- les frais qui rémunèrent le dépositaire et le teneur de compte ;
- les frais juridiques, de conseil, d'audit et les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés à la distribution ;
- les commissions de mouvement facturées à chaque opération au sein du fonds et les droits d'entrée et de sortie lorsque l'OPC souscrit ou rachète des parts d'un autre OPC.

Commission de surperformance

Lorsqu'elle est prévue par l'OPC, la commission de surperformance est due lorsque l'OPC a dépassé les objectifs de performance fixés préalablement. Le DICI présente cette commission de façon distincte, à côté des frais courants.

TFE

Indicateur synthétique, le TFE (total des frais sur encours) additionne l'éventuelle commission de surperformance aux frais courants de l'OPC. ■

(4) Source : Six Financial Information, agence de mesure et d'analyse des fonds, assure depuis 2008 un suivi des TFE des fonds français publics (environ 6 000 fonds) et depuis 2012, un suivi des frais courants. Les moyennes de frais sont calculées sans pondération par la taille des actifs.

(5) Catégorie AMF.

Un quart des ménages n'épargne pas

Questionnés sur leurs motivations d'épargne, 25% des Français répondent ne pas épargner.

Interrogés par l'INSEE en 2015 sur leurs raisons d'épargner, 25 % des ménages français ont indiqué ne pas épargner (46 % parmi ceux dont les revenus ne dépassent pas 1 200 euros par mois).

Ceux qui épargnent le font avec deux motivations fortes : constituer une épargne de précaution en cas d'imprévu (42 %) et préparer ses vieux jours (23 %).

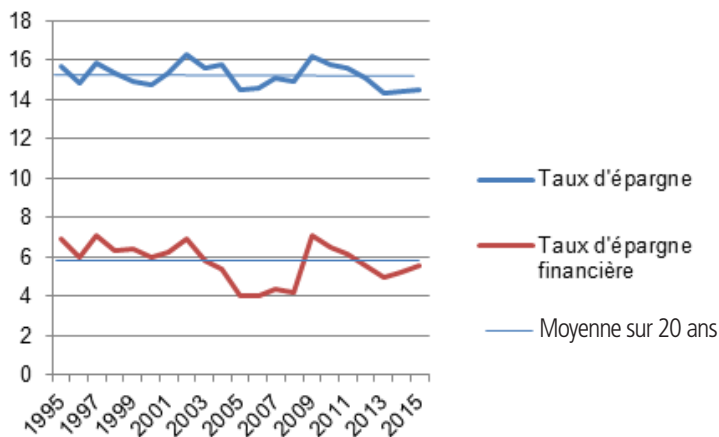
Source : enquête Patrimoine 2014-2015, INSEE Références, 2016

Le taux d'épargne en dessous de 15 %

Le taux d'épargne des ménages a baissé à moins de 15 % du revenu disponible dès 2013.

Les derniers chiffres de l'INSEE montrent que l'épargne des ménages a diminué dès 2013, année à partir de laquelle le taux d'épargne (14,5 % en 2015 14,4 % en 2014 et 14,3 % en 2013) s'est établi à un niveau inférieur à sa moyenne des 20 dernières années (15,2 %). Ce taux reste toutefois supérieur à celui de la plupart des pays européens (environ 12 % en Italie, 5 % au Royaume-Uni, par exemple).

Le taux d'épargne financière (qui ne prend pas en compte les remboursements d'emprunts pour l'acquisition de logements neufs) a également été révisé à la baisse à 5,5 % en 2015.



Source : INSEE, comptes des ménages, juin 2016

Placements des ménages : peu d'évolution entre 2015 et 2016

En 2016, les Français maintiennent leurs placements en assurance vie et en épargne logement.

Les flux nets d'épargne des ménages vers l'assurance vie et les plans d'épargne logement (PEL) sont restés importants au 1^{er} semestre 2016.

Environ 23 milliards d'euros sont allés vers les contrats d'assurance vie, dont un quart vers les placements en unités de compte, et 10 milliards vers les PEL. Par ailleurs, 15 milliards d'euros ont été ajoutés aux comptes courants.

Source : Banque de France, août 2016

L'ISR peu connu des Français

2 Français sur 3 ne connaissent pas l'investissement socialement responsable (ISR).

66 % des Français détenant au moins un placement n'ont « jamais entendu parler de l'ISR ». Ils ne sont que 8 % à estimer savoir ce qu'est l'ISR précisément.

4 % des Français déclarent avoir déjà investi dans un fonds ISR.

Source : Ipsos Mori pour le FIR et VigeoEiris, 1 101 Français entre 16 et 75 ans, 86 % d'entre eux détenant au moins un placement, septembre 2016

L'image des banques en hausse

74 % des Français se déclarent satisfaits de la qualité des conseils prodigués par les banques.

L'image des banques s'améliore selon le dernier sondage réalisé par la Fédération bancaire française (FBF). 64 % (58 % en 2015) des Français considèrent que les banques conseillent des produits adaptés aux besoins de leurs clients.

62 % des Français considèrent que, dans les banques, les interlocuteurs connaissent leurs clients.

70 % sont satisfaits de leur conseiller. Le conseiller est jugé compétent (78 %) et répondant bien aux questions (75 %).

Source : FBF, Observatoire de l'image des banques, septembre 2016

Les actionnaires individuels se voient plutôt « prudents »

Les détenteurs particuliers d'actions en direct se définissent majoritairement comme des gestionnaires prudents et de long terme.

Ce sont plus fréquemment des hommes, relativement âgés, actifs, diplômés et aisés financièrement. 56 % d'entre eux se considèrent comme « bon père de famille », 37 % comme des « investisseurs avertis », acceptant un niveau de risque modéré et 7 % comme des « investisseurs dynamiques », acceptant un niveau de risque élevé.

Ils sont 55 % à conserver leurs actions plus de 5 ans (66 % chez les « prudents ») et 91 % plus d'un an.

Enfin, 79 % des actionnaires individuels répondent vouloir miser sur la performance des entreprises à long terme plutôt que de chercher à rentabiliser leurs investissements le plus rapidement possible.

Source : OpinionWay pour Havas Paris, 871 actionnaires individuels interrogés en mars 2016

Les investisseurs confiants dans leurs connaissances

Seulement 13 % des investisseurs français reconnaissent avoir des connaissances inférieures à la moyenne.

Une étude auprès des particuliers susceptibles d'investir plus de 10 000 euros souligne l'excès de confiance de ces investisseurs. Près de la moitié d'entre eux estime avoir des connaissances supérieures à la moyenne.

Par ailleurs, 36 % des investisseurs français refusent tout risque de perte en capital et 56 % acceptent un risque « modéré » de perte sur une période d'un an. Seulement 10 % accepteraient un risque supérieur dans une optique d'investissement de long terme.

Source : Schroders Global Investor Study, 20 000 investisseurs dans 28 pays dont 1 000 en France

Pour préparer leur retraite, les salariés misent notamment sur leur épargne en entreprise

2 détenteurs d'épargne en entreprise sur 3 déclarent épargner pour leur retraite.

71 % des personnes interrogées trouvent que l'achat de la résidence principale est adapté pour préparer leur retraite. 67 % citent le PEE (plan d'épargne en entreprise), 60 % l'assurance vie et 63 % le PERCO (plan d'épargne pour la retraite collectif).

Seuls 30 % des personnes interrogées citent les placements en actions ou en obligations (en direct ou au travers de fonds).

Source : Amundi, 13 932 personnes disposant d'un espace personnel sur le site d'Amundi Epargne salariale, septembre 2016